

Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Le Conseil National du SNUDI FO s'adresse au ministre :

Monsieur le Ministre,

Nous sommes enseignants de l'École communale, l'École de la République.

Après un budget 2004 et la création de 1500 postes pour 60 000 élèves (1 poste pour 40!), nous faisons tous le constat, à cette rentrée, d'une grave détérioration de nos conditions de travail et des conditions d'études de nos élèves :

- les ouvertures nécessaires n'ont pas été effectuées dans la plupart des cas alors que des milliers de fermetures de classes étaient entérinées, aboutissant à des classes de plus en plus surchargées.
- des fermetures et des fusions d'écoles ont été prononcées contre l'avis des élus, des parents d'élèves et des enseignants .

Comment pourrions-nous accepter

- le recul considérable de la scolarisation des enfants de maternelle, non seulement pour la classe d'âge des 2 ans (passée de 34,7% à 28,8% en 2 ans), mais également dans certains cas pour les enfants ayant 3 ans révolus ?
- la multiplication d'intégrations « par défaut », dans nos écoles et nos classes, d'enfants privés du droit aux soins et à l'enseignement spécialisé dont ils ont absolument besoin pour progresser ?
- le manque criant de places dans les structures et établissements spécialisés ?
- le manque dramatique de postes de titulaires – remplaçants ?

Budget 2005 : 1 poste pour 70 élèves supplémentaires

Comment pourrions-nous accepter, dans ces conditions de dégradation généralisée, que Monsieur le Ministre des finances puisse présenter un projet de budget pour 2005 qui prévoit 700 créations de postes d'enseignants du premier degré pour accueillir plus de 50000 élèves supplémentaires (1 pour 70 élèves !) ?

Au nom de la politique de réduction des dépenses publiques, les autorités gouvernementales opèrent une réduction drastique des postes des personnels de l'Éducation nationale (en voulant notamment transférer 92 000 TOS aux collectivités territoriales).

Une loi d'orientation ignorant les revendications...

Au même moment, M. le Ministre, vous annoncez le vote pour le 1er trimestre 2005 d'une loi d'orientation pour l'Éducation dont les objectifs ont été énoncés dans le rapport THELOT. Le cadre législatif est donné par la loi de décentralisation du 13 août 2004, imposée par le biais de l'article 49 ter. Avec son article 86, elle permet l'expérimentation de l'éclatement de l'École publique.

Ignorant les revendications de nos collègues directeurs d'écoles, la loi du 13 août et les propositions Thélot veulent les faire disparaître pour attribuer la responsabilité pédagogique à un chef d'établissement doté d'un statut propre (EPEP) géré par un conseil d'administration dépendant des collectivités territoriales, composé des représentants des élus politiques, des associations, des parents et des enseignants.

...et modifiant le statut juridique de l'école

Le Ministre de l'intérieur, dans une note aux Préfets, vient de préciser qu'il s'agissait aussi de remettre en cause les 24 000 écoles de 4 classes et moins.

Il s'agirait d'une modification fondamentale du statut juridique des écoles programmant la disparition de l'Ecole communale de la République.

Elle aboutirait à remettre en cause :

- notre indépendance professionnelle et pédagogique, garante de l'unité et de la laïcité du service public,
- notre statut d'enseignants du 1^{er} degré, fonctionnaires d'Etat, pour nous transformer en employés des conseils d'administration des EPEP, sous la tutelle des communautés de communes ou d'agglomération.
- L'égalité d'accès pour tous au service public d'enseignement.

Monsieur le Ministre,

Après le saccage de nos droits à la retraite et le démantèlement de la sécurité sociale, la coupe est pleine.

Enseignants du premier degré, nous n'acceptons pas la casse programmée de l'Ecole de la République et de nos garanties statutaires de fonctionnaires d'Etat.

Nous ne sommes pas et ne voulons pas devenir les employés des conseils d'administration d'Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP).

Le processus, engagé par l'article 86 de la loi du 13 août et les propositions Thélot pour une loi d'orientation, correspond exactement à celui qui a transformé le service public de la Poste en établissements autonomes pour être aujourd'hui privatisé, ouvert au marché de la concurrence. Les agents auparavant recrutés sous statut de fonctionnaires, sont aujourd'hui embauchés comme des salariés relevant du droit privé, sous divers contrats, la plupart du temps précaires. La fermeture de 6 000 bureaux de poste est programmée... comme la fermeture de milliers d'écoles.

C'est pourquoi, nous rejetons ce plan de « transformation » de l'école et de notre statut.

Nous vous demandons de renoncer à tout décret d'application de l'article 86 de la loi du 13 août et d'ignorer purement et simplement les propositions Thélot.

A l'inverse, parce qu'il y va de l'avenir de l'Ecole publique, de l'avenir des jeunes générations et de leur droit à bénéficier d'un enseignement égal sur tout le territoire français, nous voulons les créations de postes et les ouvertures de classes garantissant à tous les élèves de bonnes conditions de scolarité sur l'ensemble du territoire et dans toutes les écoles.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre indéfectible attachement à l'Ecole communale républicaine, un des piliers de la démocratie dans notre pays.

Le Conseil National du Snudi-FO des 4, 5 et 6 octobre 2004